S.I.V.U. DE LA DECHARGE DU MONTET MAIRIE 12110 AUBIN

* * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE ADMINISTRATIF

* * * * *

Séance du 28 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux, le 28 juillet, à 17 heures 30, le Comité Administratif du Syndicat Intercommunal de la Décharge du Montet, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Monsieur Michel RAFFI, Vice-Président.

<u>Etaient présents</u>: MM. Lionel AULANIER – Gilles AUGUSTE – Mme Brigitte RODRIGUEZ - M. Alain SOLIGNAC pour la Commune d'AUBIN.

MM. Michel RAFFI – Jean-Pierre ALET - Michel MANZARI pour la Commune de CRANSAC.

Procuration: M. Maurice COUDERC à M. Lionel AULANIER.

<u>Absents</u>: Mmes. Christine TEULIER - Michèle JOSEPH-EDMOND - Christine DELPOUVE - pour la Commune d'AUBIN.

MM. Michel DISSAC – Mme Angélique DEGLISE-FAVRE – M. Olivier MARTIN-MUSSA – M. Michel CANNAC pour la Commune de CRANSAC.

Mmes Anne DELMON - Alice DESTRUELS - Evelyne FALIPPOU - MM. Philippe FOUQUENET - Francis FUMEL - Mme Marie-Claude GRIALOU - M. Jean-Robert VERGNES pour la Commune de VIVIEZ.

<u>Objet</u> : Election du Bureau – Désignation de l'Ordonnateur et des Ordonnateurs Suppléants.

Le Doyen d'âge, M. RAFFI, expose que suite à la démission du Président du fait de son élection en tant que Député, il y a lieu de procéder à l'élection du Bureau (1 Président – 1 Vice-Président) ainsi qu'à la désignation d'un Ordonnateur et d'un Ordonnateur Suppléant :

Monsieur le Vice-Président fait appel à candidature pour l'élection du Président et sollicite deux volontaires comme assesseurs : M. Lionel AULANIER et Mme Brigitte RODRIGUEZ acceptent de constituer le bureau.

Mme Christine TEULIER se porte candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 8
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7

- Majorité absolue : 4

A obtenu:

- M. Christine TEULIER: 7 voix

Mme Christine TEULIER ayant obtenu la majorité absolue est désignée comme Présidente du SIVU de la Décharge du Montet.

Un appel à candidature est ensuite réalisé pour l'élection de 2 Vice-Présidents et sollicite deux volontaires comme assesseurs : M. Lionel AULANIER et Mme Brigitte RODRIGUEZ acceptent de constituer le bureau.

M. Michel RAFFI et M. Lionel AULANIER se portent candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 8
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 4

A obtenu:

- M. Michel RAFFI: 7 voix
- M. Lionel AULANIER: 7 voix
- M. Michel RAFFI ayant obtenu la majorité absolue est désigné comme 1er Vice-Président du SIVU de la Décharge du Montet.
- M. Lionel ayant obtenu la majorité absolue est désigné comme 2ème Vice-Président du SIVU de la Décharge du Montet.

Il est ensuite procédé à l'élection de l'Ordonnateur titulaire et de l'Ordonnateur suppléant :

Mme Christine TEULIER se porte candidate en tant qu'Ordonnateur titulaire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 8
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 4

A obtenu:

- Mme Christine TEULIER: 7 voix

Mme Christine TEULIER ayant obtenu la majorité absolue est désignée comme Ordonnateur titulaire du SIVU de la Décharge du Montet.

M. Michel RAFFI se porte candidat en tant qu'Ordonnateur suppléant.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 8
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7

- Majorité absolue : 4

A obtenu:

- M. Michel RAFFI: 7 voix

M. Michel RAFFI ayant obtenu la majorité absolue est désigné comme Ordonnateur suppléant du SIVU de la Décharge du Montet.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **2 août 2022** Publiée ou Notifiée le **2 août 2022**

ERCOMMUNA,

AUBIN

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

Pour extrait conforme,

L. AULANIER

LeVice, Président